

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DE LA JUSTICE ET DU
TRAVAIL

SECRETARIAT GENERAL A LA FONCTION
PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 78/614 DU 16 SEPT. 1978
/SGFPT.DFP. 21031

retirant les dispositions de l'article 2
du décret n° 77/44/MJT.DGT.DCGPC du
22.1.1977 portant reclassement et nomination
de Mr. PENE Arthur, Ingénieur d'Agriculture.-

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILI-
TAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN

(I S A S :

- (/u l'Acte Fondamental du 5 Avril 1977 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 59/23/FP du 30 Janvier 1959 fixant les modalités
d'intégration dans les catégories B, C, D et E des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/90/FP du 3 Mars 1960 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie A II des Services Techniques de la République
Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rému-
nérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3 Février 1962
portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 67/50 du 24 Février 1967 règlementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclasse-
ments (notamment en son article 1er - 2°) ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196 du 5 Juillet 1962 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u l'Acte n° 001 du 3 Avril 1977 structurant le Comité Militaire
du Parti et nommant le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, Ministre
du Plan ;
(/u le décret n° 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/u l'Ordonnance n° 35/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice
du Pouvoir Réglementaire en République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 77/44/MJT.DGT.DCGPC du 22 Janvier 1977 portant
reclassement et nomination de Monsieur PENE Arthur ;

DECRETE :

ARTICLE 1ER. - Sont et demeurent retirées les dispositions de l'article 2 du décret n° 77/44/MJT.DGT.DCGPCE du 22 Janvier 1977 portant reclassement et nomination de Monsieur PENE Arthur dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) et lui accordant une bonification de deux échelons.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./.-

Brazzaville, le 16 SEPTEMBRE 1979

Par le Deuxième Vice-Président du
Comité Militaire du Parti, Premier
Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan,

Le Ministre de l'Economie Rurale,

Marius MOUAMBENGA.-

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux,

A. MOUISSOU-POUATI.-

COLONEL Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Henri LOPES.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
SGFPT.DFP	3
D.B.	3
D.C.F.	1
SGER	3
INTERASSE	1
DOSSIER	3
SGCM/BC	2